

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4840**

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : Cession, à la Commune, d'un immeuble situé montée des Chavannes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Farih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4840**

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Cession, à la Commune, d'un immeuble situé montée des Chavannes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2013-4747 du Bureau du 9 décembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'acquisition de l'immeuble situé montée des Chavannes à Poleymieux au Mont d'Or, pour un montant de 20 000 €.

Il s'agit d'une grange sur 2 niveaux, érigée sur une parcelle de terrain cadastrée AK 145, pour une superficie de 120 mètres carrés.

Cet immeuble serait cédé à la Commune de Poleymieux au Mont d'Or dans le but de produire une nouvelle offre de logement social. L'opération prévue par la commune s'inscrit dans le cadre d'une réhabilitation complète de cet immeuble en partenariat avec un bailleur social.

Aux termes du compromis, la Commune de Poleymieux au Mont d'Or acquerrait ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 20 000 €, admis par France domaine.

La Commune de Poleymieux au Mont d'Or aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 30 janvier 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Commune de Poleymieux au Mont d'Or, pour un montant de 20 000 €, de l'immeuble situé montée des Chavannes à Poleymieux au Mont d'Or, dans le but de produire une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1764, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et de 1 968 750 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 20 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie estimée du bien du patrimoine communautaire : 21 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - comptes 2111 et 2138 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.